

d'une année entière avait été consacrée à interviewer des postulants, que le poste avait été offert à un certain nombre de Canadiens qui l'ont tous refusé et qu'enfin on avait opté pour M. Dexter, un citoyen britannique, car il était le plus qualifié de tous les candidats. A cette même réunion, nous avons demandé aux membres du conseil de nous expliquer de quelle façon particulière ils avaient procédé pour trouver ce candidat et jusqu'où ils étaient allés pour explorer toutes les possibilités qui s'offraient à eux. Nous étudions encore en ce moment les renseignements fournis.

Nous appliquerons sans aucun doute la politique fondamentale du ministère, qui consiste à veiller à ce que les candidats canadiens jugés compétents aient le premier choix. Mais nous ne saurions rejeter une demande pour la seule raison que certaines pressions sont exercées par le public. Nous examinerons la décision du conseil d'administration pour nous assurer qu'elle est juste, impartiale et conforme à la loi.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LE FESTIVAL DE STRATFORD—L'AUGMENTATION DES SUBVENTIONS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, le ministre aurait-il l'obligeance de déposer les renseignements qu'il a reçus des directeurs artistiques? Je remercie le ministre de sa réponse.

Je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État. Je crois savoir qu'on fait cet après-midi même une tentative de dernier recours pour concilier les vues des parties adverses. Compte tenu de l'intérêt soulevé par l'augmentation des perspectives d'emploi pour les artistes canadiens, le ministre a-t-il l'intention de consulter le Conseil des arts du Canada au sujet des subventions futures qui seront accordées au festival de Stratford si un étranger est bel et bien nommé au poste de directeur, alors qu'il existe des candidats canadiens compétents? Si, par suite de cette conciliation, un Canadien est nommé, le ministre encouragera-t-il le Conseil des arts du Canada à relever ses subventions puisque l'inflation a beaucoup rogné sur les sommes accordées ces trois dernières années?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, tout comme mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais bien qu'un poste de ce genre soit confié à un Canadien compétent si possible. Pour ce qui est d'intervenir auprès du Conseil des arts du Canada, je demanderai à mes fonctionnaires de communiquer avec les intéressés pour connaître leur avis. Par ailleurs, j'hésiterais énormément à intervenir au niveau politique et à décréter qu'il faut augmenter ou diminuer les subventions versées à un groupe selon le nom ou la compétence du directeur artistique qu'il se choisit.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA NORME RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LA CORROSION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et elle a trait à la décision prise par General Motors, Ford et Chrysler de ne plus appliquer le code relatif à la protection contre la corrosion établi par le ministère fédéral et les provinces en 1978. Vu que les lignes directrices relatives à la protection contre la rouille appliquées volontairement semblent avoir été bien efficaces jusqu'à ce qu'on cesse de fabriquer les modèles 1980, le gouvernement prendra-t-il l'initiative de mettre au point une norme nationale pour tous les fabricants d'automobiles afin de protéger les consommateurs?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident qu'il me faudra discuter avec mes collègues provinciaux à la suite de cette décision des compagnies d'automobiles. Il reste cependant que nous pourrions peut-être, après discussion avec les compagnies d'automobiles, en venir à une entente à l'amiable. Évidemment le programme dont fait état l'honorable député est facultatif et n'a de la valeur que dans la mesure où les compagnies veulent bien y adhérer. Il semble qu'elles ont changé d'avis, ce qui voudrait dire que les consommateurs auront un choix à faire et qu'ils devront probablement, s'ils ne veulent pas payer cette garantie contre la corrosion, acheter d'autres modèles que ceux des compagnies qui ne veulent plus suivre ce code.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le 14 novembre 1978, le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors, le député de Notre-Dame-de-Grâce, avait déclaré que si le gouvernement réussissait à obtenir l'adhésion volontaire à son code, il n'aurait pas besoin de légiférer. Vu que, de toute évidence, le code risque maintenant d'être mis de côté, le gouvernement est-il prêt à rendre les lignes directrices obligatoires?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, c'est une question, à nouveau en réponse à l'honorable député, que je veux discuter avec mes collègues provinciaux, parce que le député n'est pas sans savoir que la juridiction est partagée dans ce domaine et qu'il faut absolument avoir la coopération des législatures provinciales pour adopter une loi rendant ce système obligatoire. Je ferai remarquer à l'honorable député que ce serait peut-être plus facile et plus rapide d'agir si le comité de travail qui existait antérieurement n'avait pas été aboli à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation qui s'est tenue l'an dernier à Terre-Neuve.